

Centre d'accueil des migrants

Lancement d'une étude sur les mineurs étrangers non accompagnés au Maroc

Afin d'analyser le phénomène d'afflux de mineurs étrangers non accompagnés, Caritas Maroc s'apprête à réaliser une étude sur la situation de cette catégorie de la population.

Qu'ils soient réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants clandestins, la situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) au Maroc est précaire. D'après les centres d'accueil des migrants (CAM) Caritas, ces derniers ont été principalement identifiés dans les zones frontalières (région de Nador, Oujda, Tanger, Tétouan) et dans les zones urbaines, avec une concentration sur Rabat. Fuyant une situation de guerre ou de persécution, envoyés par la famille, ou encore jeunes «errants» déjà en situation de rue dans leur pays d'origine, tous ont comme dénominateur commun l'absence de représentant légal au Maroc. «Si, de par leur jeune âge et l'absence de cadre familial ou de repère adulte de confiance, ces enfants sont en tant que tels particulièrement vulnérables, le contexte migratoire les expose à des risques d'autant plus importants, allant jusqu'à des situations d'abus, de maltraitance, voire l'adhésion forcée à des réseaux de traite et de prostitution», souligne Caritas Maroc qui s'apprête à réaliser une étude de recherche sur la situation des MENA au Maroc.

Cette étude vise à décrire et analyser le phénomène d'afflux de MENA au Maroc et à orienter la stratégie d'intervention et de plaidoyer de Médecins du monde et des centres Caritas pour promouvoir la protection de ces enfants dans le contexte social et institutionnel marocain. «Cette étude doit répondre aux enjeux suivants. En termes de connaissance, les acteurs qui interviennent ou sont interpellés et concernés par l'augmentation importante du nombre de MENA au Maroc manquent d'éléments de compréhension de ce phénomène complexe (motivations du départ, effet de groupe, nombre de MENA qui augmente de manière exponentielle, les trajectoires migratoires, les risques, les besoins dans le pays de transit ou d'accueil, les stratégies de survie, les stratégies de protection...). En termes opérationnels, la démarche de protection des MENA inclut des paramètres jur-



Les enfants fuyant une situation de misère ou de guerre se retrouvent également exposés dans les pays d'accueil.

diques, sociaux, médico-sanitaires, psychologiques et éducatifs spécifiques.

Il n'existe pas encore d'expériences de ce type qui puisse faire référence au Maroc, pays qui élabore tout juste les premières mesures d'une politique d'intégration des immigrants et où le système de protection sociale, en général, et de protection de l'enfance, en particulier, est encore peu développé», indique Caritas. Et de poursuivre : «Enfin, en termes d'orientation stratégique et de plaidoyer, si certaines initiatives d'institutions nationales (Entraide nationale, ministères de la Solidarité, de la Justice, des Affaires migratoires...) témoignent d'une prise de conscience progressive de ces situations, la protection de cette catégorie d'enfants en danger suscite encore peu d'actions concrètes, même si elle figure parfois dans les priorités affichées».

Hajar El Hafi

Les mineurs étrangers non accompagnés lésés au Maroc

Dans une récente étude sur l'enfance migrante, des mineurs étrangers non accompagnés décrivent leur vie au Maroc comme une partie de leur parcours migratoire caractérisée par un manque d'accès aux services de base tels que la santé, la protection, l'éducation, la formation ou l'emploi, et des difficultés d'intégration liées à la langue et à la discrimination (perçue ou réelle). Ils ne perçoivent pas le Maroc comme un pays de destination, du fait des difficultés d'intégration ou de l'absence de mesures d'accompagnement qui pourrait leur permettre d'envisager un projet de vie au Maroc. «Il n'existe au Maroc aucun méca-

nisme de protection qui prenne en compte la situation spécifique des jeunes étrangers, en dehors d'une mention dans la loi 02-03 relative à l'entrée et du séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières, et faisant référence à l'impossibilité d'expulser un mineur hors du territoire.

À ce jour, les MENA qui séjournent au Maroc ne sont qu'exceptionnellement pris en charge par les circuits marocains de protection de l'enfance et restent généralement dans l'ombre, livrés à eux-mêmes pour subvenir à leurs besoins», souligne l'étude.

L'étude vise à analyser le phénomène d'afflux de mineurs étrangers non accompagnés au Maroc et à orienter la stratégie d'intervention de Médecins du monde et des centres Caritas pour promouvoir la protection de ces enfants dans le contexte social et institutionnel marocain.